



Information importante

Bazenheid, le 24 septembre 2024

Introduction du sac de collecte RecyPac et conséquences sur notre système de collecte ASRP

Chers partenaires de collecte, communes et groupements de coopération,

À partir d'octobre 2024, RecyPac lancera sur le marché un nouveau sac de collecte pour les emballages plastiques et les cartons de boisson. Ce projet sera mis en place en collaboration avec des détaillants comme Migros et Coop. Un autre fournisseur arrive ainsi sur le marché, ce qui stimule la concurrence et encourage le recyclage des plastiques dans toute la Suisse. Pour la clientèle, cela signifie une possibilité plus simple et plus confortable de recycler les déchets plastiques, ce qui peut contribuer à un taux de recyclage plus élevé. En tant qu'Association suisse des recycleurs de plastiques, nous saluons toute initiative visant à promouvoir le recyclage des plastiques. Mais il existe certains aspects critiques que nous souhaitons soulever.

Systèmes de collecte existants

Les huit systèmes de collecte actuels, qui collectent efficacement les emballages plastiques depuis quelques années dans près de 1000 communes en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, sont vérifiés par des services de contrôle externes par le biais d'un suivi et d'audits. Ces systèmes travaillent actuellement à assurer le décroisement, de sorte qu'un sac de collecte de n'importe quel système puisse être retourné à n'importe quel point de collecte. Un fonds de compensation garantit que les systèmes sont indemnisés pour la réception de sacs « tiers » sous licence ASRP. Cette mesure est déterminante pour augmenter l'efficacité et l'équité du processus de recyclage. L'introduction du décroisement et la possibilité de retourner des sacs de collecte à n'importe quel point de collecte faciliteront et encourageront la participation de la population au processus de recyclage.

L'ASRP voit dans la répartition équitable des coûts une étape importante pour aider les communes à atteindre leurs objectifs de recyclage et pour assurer à long terme la durabilité des systèmes de collecte. Cela contribue à réduire l'impact environnemental et à atteindre les objectifs de durabilité. Le fonds de compensation garantit aussi que les points de collecte sont indemnisés pour la réception de sacs « tiers » sous licence ASRP. Cela entraîne une répartition équitable des coûts et décharge les budgets communaux. Grâce à la simplification du système de retour, il est plus facile pour la clientèle de participer au processus de recyclage.

Doutes et défis

Malgré des discussions entre l'ASRP et RecyPac, il reste des doutes concernant les prix des sacs, les coûts pour la clientèle, les flux des matières et les points de reprise. En outre, il manque un système de suivi complet garantissant le respect des flux de matières corrects. Sans ce système, les sacs collectés risquent de finir dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), voire à l'étranger. Non seulement cela saperait les efforts en matière d'économie circulaire durable, mais cela nuirait aussi à la confiance de la clientèle dans le programme de recyclage. Un tel système de suivi serait nécessaire pour garantir la traçabilité et la valorisation correcte des matières collectées et pour renforcer la confiance de la clientèle dans le programme de recyclage. Sans ces mesures, l'efficacité et la crédibilité de l'ensemble du système restent fragiles.



Notre position

Ces dernières années, l'ASRP a fait de gros efforts et a réalisé des investissements importants pour améliorer la qualité des systèmes de collecte et garantir la transparence des flux de matières. Ces mesures ont contribué au bon fonctionnement des systèmes existants et à une grande transparence. C'est pourquoi il est important pour l'ASRP de continuer à développer et optimiser ces systèmes de collecte efficaces et éprouvés. Il existe déjà dans près de la moitié des communes suisses une possibilité de collecte fonctionnelle pour les déchets plastiques. Cette infrastructure largement répandue montre que les méthodes et processus existants ont été établis avec succès et sont bien acceptés par la clientèle. Il n'y a donc aucune raison d'abandonner ou de modifier fondamentalement ces méthodes éprouvées. L'ASRP se concentre plutôt sur la manière de renforcer et développer les systèmes existants, car ils fonctionnent parfaitement à tous les égards, au niveau logistique et qualitatif.

L'objectif de l'ASRP reste de développer un réseau de recyclage solide et efficace, qui correspond aux besoins de la société moderne, tout en contribuant à la protection de l'environnement. Le taux de recyclage en Suisse doit être constamment augmenté. Grâce à l'optimisation continue des systèmes de collecte et à la promotion de l'économie circulaire, la Suisse doit occuper une place de leader dans le domaine du recyclage et atteindre des avantages écologiques et économiques durables.

C'est pourquoi les systèmes de collecte affiliés à l'ASRP n'accepteront pas les sacs de collecte de RecyPac, s'ils sont lancés sur le marché, et dirigeront la clientèle vers les détaillants ou les points de collecte de RecyPac.

Raisons du rejet des sacs RecyPac :

- **Licence** : les sacs RecyPac ne sont pas sous licence et ne correspondent pas à nos exigences strictes en termes de collecte et de valorisation des déchets plastiques.
- **Suivi** : notre système existant inclut un suivi détaillé qui garantit que toutes les matières collectées sont recyclées correctement. L'intégration de sacs qui ne sont pas sous licence compliquerait beaucoup ce suivi.
- **Normes de qualité** : nos sacs et systèmes de collecte sont spécifiquement conçus pour optimiser la qualité des matières recyclées. L'utilisation de sacs qui ne sont pas sous licence pourrait nuire à la qualité, au taux de recyclage et à l'efficacité de notre processus de recyclage.
- **Aspects financiers** : il n'est pas normal que RecyPac ou les commerces de détail vendent des sacs, génèrent des revenus et que les systèmes existants doivent prendre en charge la logistique et le recyclage.

Actions recommandées :

- Informez vos équipes de l'introduction des sacs RecyPac et des raisons de leur rejet à nos points de collecte.
- Communiquez clairement avec les utilisateurs de nos systèmes de collecte pour éviter la confusion et garantir que seuls les sacs sous licence sont utilisés.
- Contrôlez régulièrement les points de collecte pour vérifier qu'aucun sac RecyPac n'est accepté.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre coopération. Nous sommes à votre disposition pour toute question.

Cordiales salutations

Le Président :
Kurt Röschli

Le bureau :
Urs Corradini